



**HAL**  
open science

## Les typologies de la recherche interdisciplinaire

Charles-Edouard Senac

► **To cite this version:**

Charles-Edouard Senac. Les typologies de la recherche interdisciplinaire. Usages de l'interdisciplinarité en droit, Oct 2011, Nanterre, France. hal-01535590v2

**HAL Id: hal-01535590**

**<https://hal.science/hal-01535590v2>**

Submitted on 14 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les typologies de la recherche interdisciplinaire

in E. Bottini, P. Brunet et L. Zevounou (dir.) *Usages de l'interdisciplinarité en droit*, Journées d'études du Centre de Théorie et d'Analyse du droit de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 5 et 6 octobre 2011, Presses Universitaires de Paris Ouest, coll. « Sciences juridiques et politiques », 2014, p. 19-33.

Charles-Édouard Sénac

**Résumé :** La contribution commence par s'intéresser aux principales caractéristiques de la notion de discipline scientifique, c'est-à-dire la production d'un savoir et l'existence d'une communauté de chercheurs, qui constituent les éléments les plus pertinents pour établir une typologie de la recherche interdisciplinaire. Elle défend ensuite l'idée selon laquelle les typologies classiques fondées sur le mode de connexion des savoirs produits par les différentes disciplines doivent être complétées par des typologies axées sur le contexte dans lequel intervient le chercheur, pour donner une représentation enrichie de la diversité des formes et des enjeux de l'interdisciplinarité. Ce faisant, la contribution consiste autant en une analyse critique des typologies existantes qu'en une proposition de nouveaux critères de classification.

## Sommaire :

<b>I. Les typologies classiques fondées sur le mode de connexion des savoirs .....</b>	<b>4</b>
<i>A. Présentation.....</i>	<i>4</i>
<i>B. Critique.....</i>	<i>7</i>
<b>II. Des typologies nouvelles axées sur les contextes de la recherche .....</b>	<b>8</b>
<i>A. Le critère tenant à l'auteur de la recherche.....</i>	<i>9</i>
<i>B. Le critère tenant à la fonction de la recherche .....</i>	<i>10</i>

« Rassemblement des ignorants »<sup>1</sup>, « slogan utilisé à tort et à travers »<sup>2</sup>, « effet de foule »<sup>3</sup>. Le moins que l'on puisse dire est que l'interdisciplinarité ne laisse pas indifférent les premiers intéressés, à savoir les chercheurs. Du point de vue épistémologique, deux exigences sont généralement perçues comme contradictoires : d'une part, la spécialisation de la recherche, condition d'une analyse affinée des phénomènes, et, d'autre part, l'ouverture de la recherche, préalable à un désenclavement des problématiques<sup>4</sup>. Du point de vue sociologique, le monde de la recherche n'apparaît pas fondamentalement différent des autres. Il connaît des rapports de force et des phénomènes de concentration du pouvoir<sup>5</sup>. L'interdisciplinarité est alors ressentie de façon différente par chaque chercheur. D'un côté, le souci de justifier l'autonomie de la discipline par rapport aux disciplines voisines peut conduire à envisager avec méfiance le projet interdisciplinaire. On chérit les « frontières » disciplinaires, métaphore qui souligne non seulement l'idée d'exclusion mutuelle, mais celle de protection. De l'autre, la quête d'une science nouvelle et la remise en cause des structures traditionnelles amènent à favoriser le développement des études interdisciplinaires. Les frontières sont perçues comme des obstacles ; on invite à les franchir, voire à les faire disparaître.

Les auteurs qui se sont intéressés à l'interdisciplinarité s'accordent pour avancer qu'il n'existe pas de définition standardisée de cette notion. Au sens le plus large – celui que l'on adoptera – on peut parler de pratique interdisciplinaire dès lors qu'on utilise plusieurs approches disciplinaires pour briser l'isolement ou les limites d'une approche monodisciplinaire. Mais s'il est entendu que l'interdisciplinarité s'oppose à la monodisciplinarité, la question des formes qu'elle est susceptible de revêtir demeure irrésolue. Répondre à cette interrogation est l'ambition d'une démarche proposant une typologie de l'interdisciplinarité. Par typologie, on entend un système de classification d'un objet, construit par distinction ou opposition et fondé sur la présence ou l'absence de traits caractéristiques considérés comme discriminants<sup>6</sup>. Classiquement, l'établissement de typologies peut emprunter deux méthodes différentes, celle des types réels et celle de l'idéal-type<sup>7</sup>. Avec la méthode des types réels, associée à Émile Durkheim, les phénomènes classés comme étant de même type sont considérés comme devant être effectivement identiques, du moins sous l'angle des critères de définition retenus<sup>8</sup>. Avec la méthode de l'idéal-type, dont la paternité revient à Max Weber, les catégories de classement ne décrivent pas des systèmes ou des pratiques tels qu'ils fonctionnent dans une situation particulière mais plutôt des concepts génériques obtenus en accentuant un ou plusieurs points de vue<sup>9</sup>. Plus généralement,

---

<sup>1</sup> ALTHUSSER Louis, *Philosophie et philosophie spontanée des savants* (1967), Paris, Librairie François Maspero, « Théorie », 1974, p. 46.

<sup>2</sup> GUSDORF Georges, « Passé, présent, avenir de la recherche interdisciplinaire », in UNESCO, *Interdisciplinarité et sciences humaines*, Paris, UNESCO, 1983, p. 31 et s., p. 38.

<sup>3</sup> LURÇAT François, *L'autorité de la science*, Paris, Les Éditions du Cerf, « Passages », 1995, p. 252.

<sup>4</sup> MORIN Edgar, « Sur la transdisciplinarité », in *Revue du MAUSS*, n° 10 (« Guerre et paix entre les sciences. Disciplinarité, inter et transdisciplinarité »), 1997, p. 21 et s., p. 21.

<sup>5</sup> BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science*, Paris, INRA Éditions, 1997, p. 27-28.

<sup>6</sup> BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ Lextenso éditions, « Manuel », 10<sup>e</sup> éd., 2011, p. 702. Sur les caractéristiques logiques des typologies, v., notamment, EISENMANN Charles, « Quelques problèmes de méthodologie des définitions et des classifications en science juridique », in *Archives de philosophie du droit*, vol. XI, 1966, p. 25 et s. ; TROPER Michel, « Les classifications en droit constitutionnel », in TROPER Michel, *Pour une théorie juridique de l'État*, Paris, PUF, « Léviathan », 1994, p. 251 et s.

<sup>7</sup> BRAUD Philippe, *op. cit.*, p. 702-703. Sur la méthodologie de la typologisation, v., notamment, EISENMANN Charles, *op. cit.*, p. 29 et s. ; GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, « Précis », 11<sup>e</sup> éd., 2001, p. 406 et s.

<sup>8</sup> DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique* [1895], Paris, Flammarion, « Champ. Classiques », 2010, p. 191 et s.

<sup>9</sup> WEBER Max, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et dans la politique sociales » [1904], in WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*, traduction FREUND Julien, Paris, Plon, « Agora », 1992, p. 117 et s., p. 172-173.

l'existence de plusieurs typologies peut s'avérer bénéfique pour croiser, dans la mesure du possible, les résultats obtenus. Ainsi que le souligne le professeur Philippe Braud, « les typologisations sont porteuses [...] d'une double capacité d'élucidation et d'enfermement. *Élucidation* d'abord en ce que le choix de critères réellement significatifs permet d'aller plus loin dans l'observation et l'analyse [...]. Les typologisations recèlent également une capacité d'*enfermement* de l'analyse qu'il ne faut jamais sous-estimer »<sup>10</sup>. Aucune typologie n'échappe, en effet, au danger de masquer partiellement des situations intermédiaires ou des paramètres qui leur demeurent étrangères. L'intérêt de concevoir plusieurs typologies pour l'étude d'un même phénomène, de façon à l'examiner selon des perspectives variées, est donc indéniable.

La notion d'interdisciplinarité est inévitablement liée à celle de discipline qui représente sa base et, d'une certaine manière, son horizon. Sa base, dans la mesure où l'activité interdisciplinaire se réalise à partir des disciplines et en réaction au cadre disciplinaire existant. Son horizon, puisque le projet interdisciplinaire peut tendre à la constitution de nouvelles disciplines ou, au moins, à une réflexion sur les disciplines pouvant conduire, le cas échéant, à leur rénovation. Il est donc primordial de cerner la notion de discipline afin de pouvoir étudier l'interdisciplinarité. À titre liminaire, on précise que la discipline sera entendue dans le domaine de la recherche, et non dans celui de l'enseignement. La division peut paraître artificielle, voire inopportune. Elle n'en demeure pas moins nécessaire car il s'agit de ne pas confondre des enjeux distincts. Savoir s'il faut enseigner la sociologie ou l'anthropologie aux étudiants de première ou deuxième année de licence en droit correspond à une problématique différente de celle consistant à savoir si le chercheur en droit peut ou doit pratiquer l'interdisciplinarité dans son travail de recherche<sup>11</sup>. Toutefois, on est bien conscient que la politique de la recherche et celle de l'enseignement sont liées puisque c'est l'enseignement qui non seulement représente pour beaucoup le premier contact avec l'interdisciplinarité, mais est en mesure de sensibiliser, sinon former, les futurs chercheurs en droit à sa pratique.

De façon schématique, trois critères peuvent être avancés pour identifier une discipline scientifique<sup>12</sup>. Premièrement, c'est l'objet ou champ d'étude sur lequel porte l'activité de recherche qui peut permettre cette identification. Deuxièmement, c'est la méthode employée pour mener à bien l'activité de recherche qui peut contribuer à la caractérisation d'une discipline. Troisièmement, c'est l'existence d'une communauté de chercheurs, c'est-à-dire un ensemble de personnes partageant un langage et des intérêts communs, rassemblées autour de références intellectuelles communes, qui représente un critère d'identification d'une discipline scientifique. De ces trois critères, on peut déduire deux caractéristiques qui peuvent être attachées à la notion de discipline : d'une part, celle-ci produit un savoir technique, qui peut être un ensemble de concepts, une méthode ou bien les deux, d'autre part, la discipline est l'œuvre de chercheurs. À bien des égards, ces deux caractéristiques représentent les éléments les plus pertinents pour modéliser l'interdisciplinarité. Il existe, certes, d'autres angles pour établir une typologie de la recherche interdisciplinaire. En fonction du nombre de disciplines concernées, on pourrait distinguer la bi-disciplinarité de la multi-disciplinarité. Selon la temporalité de la recherche, on pourrait distinguer l'approche interdisciplinaire, suivant qu'elle correspond à un programme inscrit sur le long terme ou à un travail sur le court terme,

---

<sup>10</sup> BRAUD Philippe, *op. cit.*, p. 703-704 [souligné par l'auteur].

<sup>11</sup> Sur la question de l'interdisciplinarité *lato sensu* dans l'enseignement, v., notamment, RIVERO Jean, « Pluridisciplinarité et formation du juriste », in *Recueil Dalloz*, 1969, chronique, p. 157 et s.

<sup>12</sup> De façon plus approfondie, sur la notion de discipline, v., notamment, AFFERGAN Francis et VALADE Bernard, *V° « Discipline »*, in MESURE Sylvie et SAVIDAN Patrick (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006, p. 276 et s. ; BOUTIER Jean, PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Enquête », 2006 ; FOUCAULT Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, « nrf », spéc. p. 31-38.

une « récréation intellectuelle » en quelque sorte. Mais on est peu convaincu de la valeur scientifique de telles typologies<sup>13</sup>. C'est donc plus spécifiquement sur les deux principaux attributs de la discipline, le savoir et le chercheur, que l'on va faire porter notre regard. Plus précisément, il s'agira de montrer que les typologies classiques, fondées exclusivement sur le mode de connexion des savoirs produits par les différentes disciplines, ne parviennent pas à épuiser la représentation de la diversité des formes et des enjeux de l'interdisciplinarité. Aussi, il importera d'élargir le spectre des critères de classification pour pallier le risque d'enfermement auquel les typologies traditionnelles sont susceptibles de confiner. C'est la raison pour laquelle, une présentation critique des typologies existantes fondées sur les modalités de connexion des savoirs (I) sera suivie d'une proposition de typologies nouvelles axées sur les différents contextes dans lesquels intervient le chercheur (II).

## **I. Les typologies classiques fondées sur le mode de connexion des savoirs**

Il s'agit du champ classique de la modélisation de la recherche interdisciplinaire. Parmi les typologies fondées sur la connexion des savoirs produits par les disciplines, trois ont plus particulièrement retenu notre attention<sup>14</sup>. On les présentera brièvement (A), avant de les soumettre à un examen critique (B).

### **A. Présentation**

En règle générale, la typologisation de la recherche interdisciplinaire prend la forme, non d'une classification de cette recherche à proprement parler, mais d'une distinction du sens de plusieurs notions voisines de l'interdisciplinarité telles que la pluridisciplinarité ou la transdisciplinarité. Quoi qu'il en soit, derrière l'entreprise de clarification du vocabulaire savant figure bien une typologie du travail interdisciplinaire *lato sensu* fondée sur un critère relatif aux modalités de connexion des savoirs.

La typologie qui, en règle générale, retient l'attention des juristes est celle élaborée par les juristes François Ost et Michel van de Kerchove. Pour ces derniers, la pluridisciplinarité recouvre les cas où « sont juxtaposées, à propos d'un même objet d'étude censé commun, une série de disciplines différentes développant leurs points de vue spécifiques. De cette *juxtaposition* de savoirs ressortent évidemment autant d'objets différents que de perspectives mises en œuvre »<sup>15</sup>. La transdisciplinarité est l'hypothèse dans laquelle « on tente d'abandonner les points de vue particuliers de chaque discipline pour produire un savoir

---

<sup>13</sup> La valeur scientifique est entendue comme la capacité à produire une économie intellectuelle ou suggérer une explication (v. TROPER Michel, « Les classifications en droit constitutionnel », *op. cit.*, p. 256).

<sup>14</sup> Pour d'autres typologies, v., notamment, HECKHAUSEN Heinz, BOISOT Marcel, « Quelques positions sur l'interdisciplinarité », in Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), *L'interdisciplinarité. Problèmes d'enseignement et de recherche dans les universités*, Paris, OCDE, 1972, p. 83 et s. ; MORIN Edgar, « Sur la transdisciplinarité », *op. cit.*, p. 28-29 ; PALMADE Guy, *Interdisciplinarité et idéologies*, Paris, Éditions Anthropos, 1977, spéc. p. 38-40 ; SMIRNOV Stanislas Nikolaevitch, « L'approche interdisciplinaire dans la science aujourd'hui : fondements ontologiques et épistémologiques, formes et fonctions », in UNESCO, *op. cit.*, p. 53 et s. ; VINCK Dominique, *Pratiques de l'interdisciplinarité. Mutations des sciences, de l'industrie et de l'enseignement*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, p. 85 et s.

<sup>15</sup> OST François et van de KERCHOVE Michel, « De la scène au balcon, d'où vient la science du Droit », in CHAZEL François et COMMAILLE Jacques (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDJ, « Droit et société », 1991, p. 77 et s., p. 77 [souligné par les auteurs].

autonome d'où résultent de nouveaux objets et de nouvelles méthodes. Il s'agit cette fois d'une *intégration* de disciplines »<sup>16</sup>. Enfin, l'interdisciplinarité concerne le cas dans lequel « la recherche s'opère à partir du champ théorique d'une des disciplines en présence qui développe des problématiques et des hypothèses qui recourent partiellement celles qu'élabore, de son côté, l'autre discipline. Il s'agit cette fois d'une *articulation* de savoirs qui entraîne, par approches successives, comme dans un dialogue, des réorganisations partielles des champs théoriques en présence [...] »<sup>17</sup>. Cette trilogie a été largement reprise dans l'univers des chercheurs en droit<sup>18</sup>. Si elle pu être critiquée<sup>19</sup> ou affinée<sup>20</sup>, elle y demeure une référence incontournable. En revanche, elle s'est très peu diffusée au-delà de cette sphère.

Pluridisciplinarité, interdisciplinarité, transdisciplinarité. Les mêmes termes sont employés, dans un sens partiellement différent, par le philosophe Jean-Paul Resweber pour désigner trois « stratégies » possibles du travail mettant en œuvre plusieurs disciplines<sup>21</sup>. L'auteur identifie, au sein de chacune d'elles, des « modalités », « usages », ou « figures » – les termes sont employés de façon synonymique – pour désigner des sous-types. La pluridisciplinarité est présentée comme une confrontation des regards de plusieurs disciplines sur un même objet, qui a pour objectif de faire varier la perspective posée sur celui-ci et de produire, en retour, une réflexion de chaque discipline sur la relativité du regard qu'elle offre<sup>22</sup>. L'auteur distingue entre la pluridisciplinarité de convergence, qui apporte des lumières nouvelles sur une question donnée et permet à terme un enrichissement de chaque perspective, et la pluridisciplinarité de convenance qui se borne à juxtaposer des regards<sup>23</sup>. L'interdisciplinarité *stricto sensu* est présentée comme une étape supplémentaire d'intégration des disciplines par rapport à la pluridisciplinarité. Alors que cette dernière maintient ouverte et non résolue la divergence des regards portés par diverses disciplines, l'interdisciplinarité implique, dans un premier temps, l'organisation d'un débat collectif sur les résultats proposés par chacune d'elle et, dans un second temps, la finalisation d'un consensus, c'est-à-dire une « représentation commune qui se trouve reconstruite “entre” les disciplines, et qui, comme telle, n'est la propriété d'aucune discipline particulière »<sup>24</sup>. Quatre sous-types sont mis en évidence : « l'*interdisciplinarité réductionniste*, qui a pour objet de soumettre les principes et les règles d'un ensemble de disciplines données à celles d'une discipline dominante » ; « l'*interdisciplinarité dite limitrophe* [qui] situe plusieurs disciplines en interaction, pour

---

<sup>16</sup> *Ibid.* [souligné par les auteurs].

<sup>17</sup> *Ibid.* [souligné par les auteurs].

<sup>18</sup> Par ex., de BÉCHILLON Denys, « La notion de transdisciplinarité », in *Revue du MAUSS*, n° 10 (« Guerre et paix entre les sciences. Disciplinarité, inter et transdisciplinarité »), 1997, p. 185 et s., p. 185 ; MIAILLE Michel, « Le droit constitutionnel et les sciences sociales », in *Revue du droit public*, 1984, p. 276 et s. p. 280-282 ; PONTTHOREAU Marie-Claire, *Droit(s) constitutionnel(s) comparé(s)*, Paris, Economica, « Corpus. Droit public », 2010, p. 226.

<sup>19</sup> Par ex., de BÉCHILLON Denys, « La notion de transdisciplinarité », *op. cit.*

<sup>20</sup> Ainsi, le professeur Ponthoreau a distingué, au sein de l'interdisciplinarité *stricto sensu*, « deux options [...] selon que l'on utilise plus ou moins les méthodes d'une autre discipline dans l'entendement des questions juridiques. D'une part, l'interdisciplinarité *soft* consiste à prendre appui sur une autre discipline de manière à porter un regard différent sur les objets juridiques, sur les impensés de la discipline (ce qui va de soi). D'autre part, l'interdisciplinarité *hard* vise à investir une autre discipline » (PONTTHOREAU Marie-Claire, *op. cit.*, p. 227).

<sup>21</sup> RESWEBER Jean-Paul, *Le pari de la transdisciplinarité. Vers l'intégration des savoirs*, Paris, L'Harmattan, « L'Ouverture philosophique », 2000, p. 39 et s. Cette typologie est la version la plus aboutie des typologies proposées par les tenants de la transdisciplinarité (v. *infra*). On retrouve une version assez proche de cette modélisation, notamment, dans : PIAGET Jean, « L'épistémologie des relations interdisciplinaires », in CERI, *op. cit.*, p. 131 et s., spéc. p. 141 et s. ; NICOLESCU Basarab, *La transdisciplinarité. Manifeste*, Monaco, Éditions du Rocher, « Transdisciplinarité », 1996, p. 64-66).

<sup>22</sup> RESWEBER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 41-42.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 49-50.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

mettre en perspective les niveaux de complexité et d'organisation de l'objet qu'elles visent » ; « l'*interdisciplinarité* [...] *instrumentale* » qui repose sur le transfert des structures et concepts d'une discipline à une autre et, enfin, « l'*interdisciplinarité herméneutique* » qui s'appuie également sur le transfert des structures et concepts mais le réalise davantage sous une forme dialogique et compréhensive<sup>25</sup>. Sous la plume du professeur Resweber, la transdisciplinarité exprime, d'une part, « la volonté de dépasser les perspectives disciplinaires, pour les intégrer dans une perspective plus globale » et, d'autre part, le projet de réinterpréter les disciplines interpellées à partir d'un lieu qui leur est transversal<sup>26</sup>. Quatre formes de transdisciplinarité sont identifiées<sup>27</sup>. Elle se présente sous une forme « *systémique* » lorsqu'elle consiste à opérer une synthèse unique de l'ensemble des savoirs, dans le but de constituer une science universelle, et sous une forme « *instrumentale* » lorsqu'elle « vise à regrouper les savoirs non dans l'espace d'une unique synthèse, mais dans de larges cadres qui intègrent des disciplines aussi lointaines que proches ». La transdisciplinarité est également susceptible d'embrasser un « profil *problématique*, selon lequel plusieurs disciplines se rencontrent et se croisent pour étudier des *enjeux culturels* ». Enfin, ce dernier modèle est susceptible de se transformer en « *modèle anthropologique* », à compter du moment où les « savoirs sont considérés comme autant d'instruments visant à exprimer, à enrichir et à consolider la situation et la condition de l'homme ».

Une autre classification a été mise au point par Gérard Fourez, docteur en physique et spécialiste des sciences de l'éducation, et d'autres auteurs avec lui<sup>28</sup>. La multidisciplinarité y est définie comme une « pratique par laquelle, à l'occasion d'une situation précise, on développe une série de thèmes évoqués par la situation (mais sans nécessairement partager un même projet ou un même souci) »<sup>29</sup>. La pluridisciplinarité correspond à « une pratique dans laquelle on invite des représentants de diverses disciplines à venir exposer la manière dont ils voient la situation étudiée en fonction de la perspective de leur discipline mais en tenant compte d'un projet partagé »<sup>30</sup>. L'interdisciplinarité, au sens strict, est définie comme la « construction de représentations du monde qui sont structurées et organisées en fonction d'un projet humain (ou d'un problème à résoudre), dans un contexte spécifique et pour des destinataires spécifiques, en faisant appel à diverses disciplines en vue d'aboutir à un résultat original ne dépendant plus des disciplines d'origine, mais du projet que l'on a »<sup>31</sup>. Cette pratique diffère de la précédente en ce qu'il existe une négociation entre les perspectives disciplinaires pour voir l'importance respective qu'on donnera aux différentes approches et l'élaboration d'une représentation finale synthétisée en fonction d'un projet précis<sup>32</sup>. Enfin, la transdisciplinarité est « la pratique qui utilise un même concept ou un même schème cognitif dans des cadres de référence disciplinaires différents »<sup>33</sup>. En d'autres termes, elle est entendue comme « la pratique qui importe et exporte d'une discipline à l'autre ou d'un contexte à l'autre des notions, des démarches, des instruments, etc. »<sup>34</sup>. Elle permet de mettre en

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 50-52 [souligné par l'auteur].

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 52-55 [souligné par l'auteur].

<sup>28</sup> FOUREZ Gérard, ENGLEBERT-LECOMTE Véronique, MATHY Philippe, *Nos savoirs sur nos savoirs. Un lexique d'épistémologie pour l'enseignement*, Bruxelles, De Boeck Université, « Pédagogies en développement », 1997, p. 84 et s.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>34</sup> FOUREZ Gérard, *Apprivoiser l'épistémologie*, Bruxelles, De Boeck Université, « Démarches de pensée », 2009, p. 15.

évidence l'existence de notions transversales, étant entendu que la transversalité n'est pas une propriété universelle et immanente de certaines notions, mais que cette qualité se construit au gré des transferts et analogies réussis<sup>35</sup>.

## B. Critique

Ces typologies, conçues par des auteurs issus d'univers disciplinaires différents, présentent des similitudes évidentes qui dépassent le seul usage de vocables identiques (pluridisciplinarité, interdisciplinarité et transdisciplinarité). Ainsi, l'idée selon laquelle la pluridisciplinarité se caractérise par la juxtaposition de savoirs dans l'étude d'un objet commun est-elle largement partagée. De plus, la présentation de la typologie sous la forme d'une échelle représentant plusieurs niveaux d'imbrication entre les savoirs leur est, pour l'essentiel, commune. Ces typologies présentent également des disparités. L'idée de transfert d'une discipline à une autre, par exemple, est rattachée tantôt à la transdisciplinarité<sup>36</sup>, tantôt à l'interdisciplinarité<sup>37</sup>. En outre, l'idée selon laquelle l'interdisciplinarité *stricto sensu* est un type de recherche interdisciplinaire où prime le regard d'une discipline n'est pas partagée<sup>38</sup>. On peut formuler trois observations en guise de réflexions critiques qui valent soit pour l'ensemble de ces typologies, soit pour certaines d'entre elles. À titre liminaire, précisons que ces observations ne visent aucunement à occulter l'immense intérêt des classifications présentées qui, chacune à leur manière, contribuent à donner une représentation des variétés et des enjeux du travail interdisciplinaire.

Premièrement, la distinction entre les différents types n'apparaît pas toujours très nette. D'abord, les types identifiés sont évidemment distincts mais non antagonistes. En règle générale, pluridisciplinarité, interdisciplinarité et transdisciplinarité sont d'ailleurs présentées comme trois stades complémentaires<sup>39</sup>, voire trois étapes successives ou trois moments différents dans l'accomplissement d'une recherche interdisciplinaire *lato sensu*<sup>40</sup>. Ensuite, les frontières entre les types paraissent parfois floues, compte tenu, notamment, de la proximité du vocabulaire employé ou, le cas échéant, de l'introduction de sous-types qui contribuent à gommer les lignes de démarcation entre les types généraux.

Deuxièmement, les classifications proposées ne sont pas toujours exemptes de considérations dogmatiques<sup>41</sup>. Tel est le cas de celle des professeurs Ost et van de Kerchove qui dénigrent ostensiblement deux des types identifiés : la pluridisciplinarité est qualifiée de « Babel scientifique » et la transdisciplinarité d' « esperanto scientifique »<sup>42</sup>. À l'instar des

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>36</sup> Par ex., *ibid.*

<sup>37</sup> Par ex., RESWEBER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 47.

<sup>38</sup> Seule la typologie des professeurs Ost et van de Kerchove exprime cette idée, de façon nuancée toutefois (v. OST François et van de KERCHOVE Michel, « De la scène au balcon, d'où vient la science du Droit », *op. cit.*, p. 78).

<sup>39</sup> Par ex., NICOLESCU Basarab, *op. cit.*, p. 68-69.

<sup>40</sup> Ainsi, selon le professeur de Béchillon, « il n'est pas possible de concevoir un usage véritable de l'interdisciplinarité sans quelques échappées transdisciplinaires. De la même manière, il est bien certain que la transdisciplinarité se nourrit littéralement de la réflexion interdisciplinaire. À la lettre, elle n'apparaît même que dans certains moments de sa pratique » (de BÉCHILLON Denys, « La notion de transdisciplinarité », *op. cit.*, p. 199).

<sup>41</sup> Sur ce risque dans l'établissement des typologies, v., notamment, VIGOUR Cécile, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, Éditions La Découverte, « Guides repères », 2005, p. 114 et s.

<sup>42</sup> OST François et van de KERCHOVE Michel, « De la scène au balcon, d'où vient la science du Droit », *op. cit.*, p. 77.

auteurs classiques qui distinguaient les bons régimes politiques des mauvais, les auteurs proposent non seulement de clarifier le vocabulaire, mais de séparer le bon grain de l'ivraie dans la recherche interdisciplinaire. Il y a là deux objets distincts, scientifique d'un côté, dogmatique de l'autre, qui mériteraient, à notre sens, d'être dissociés.

Plus généralement, on observe que les auteurs proposant des typologies fondées sur la connexion des savoirs ne sont jamais loin d'exprimer leur conviction sur la faisabilité ou la pertinence de tel ou tel type de démarche interdisciplinaire. Dans une large mesure, la typologisation de la recherche interdisciplinaire s'est faite sur le terrain d'un affrontement entre les tenants de l'interdisciplinarité et ceux de la transdisciplinarité. C'est surtout cette dernière notion qui a focalisé l'attention puisque les uns l'ont présentée comme une foi vaine, sinon irrationnelle, en l'existence d'une Science unifiée, alors que les autres sont convaincus de sa supériorité par rapport à l'interdisciplinarité *stricto sensu*, dont elle représenterait l'amélioration en vue de parfaire les outils de la connaissance.

Troisièmement, ces typologies fondées sur le mode de connexion de savoirs ne prennent pas en considération certains paramètres qui, pourtant, paraissent pertinents. D'abord, elles distinguent rarement selon le type de savoir (méthode, concept, technique, etc.). En outre, elles n'abordent pas, ou rarement, la question du degré d'homogénéité ou de similarité entre les disciplines (champ disciplinaire commun, paradigme scientifique commun, méthode commune, etc.). Un autre auteur a ainsi cherché à introduire la notion de « co-disciplinarité » pour désigner le cas où plusieurs disciplines, tout en conservant leur spécificité, peuvent se trouver regroupées dans un domaine qui les englobe<sup>43</sup>. Il est vrai qu'une typologisation moins ambitieuse que celles présentées, limitant son champ d'application à un domaine scientifique particulier (sciences humaines, sciences de la matière, sciences de la nature, etc.), pourrait apparaître plus pertinente. Ceci étant, on peut également mettre au crédit des typologies évoquées le fait qu'elles proposent des catégories réputées opératoires pour toute recherche interdisciplinaire. Aussi, elles ne sont pas confrontées à la périlleuse question de la délimitation du champ d'application de la typologie. En effet, comment établir de façon satisfaisante des zones rassemblant des savoirs dont la connexion, en leur sein, paraîtrait plus aisée ? Où tracer les frontières de chaque cercle co-disciplinaire ? En se repliant sur les groupements habituels, fruits de pratiques passées autant que de préjugés, ne risque-t-on pas de passer à côté d'une interdisciplinarité fructueuse ?

Les typologies fondées sur la variété de l'assemblage des savoirs sont incontestablement utiles à une analyse de l'interdisciplinarité. Mais, on peut se demander si elles n'ont pas davantage pour objet de proposer une classification du projet méthodologique, de l'idée directrice de la recherche interdisciplinaire, que de concevoir une typologie de la réalisation effective de cette recherche. C'est dans ce dernier sens que visent à s'inscrire des typologies fondées sur le contexte dans lequel s'insère le chercheur.

## **II. Des typologies nouvelles axées sur les contextes de la recherche**

Commençons par borner l'ambition exprimée dans cet intitulé. Davantage que proposer de nouvelles typologies « clefs en main », il s'agit d'esquisser des pistes de réflexion pour présenter, selon la méthodologie idéal-typique, une classification, à la fois alternative et complémentaire, de la recherche interdisciplinaire. Parmi les directions susceptibles d'être

---

<sup>43</sup> PALMADE Guy, *op. cit.*, p. 40.

suivies pour l'établissement de ces typologies, on propose de s'intéresser à deux critères, celui tenant à l'auteur de la recherche interdisciplinaire (A) et celui tenant à la fonction de cette recherche (B).

### A. Le critère tenant à l'auteur de la recherche

Les présentations classiques fondées sur les modalités de connexion des savoirs tendent à négliger le cadre humain dans lequel se réalise l'interdisciplinarité. Pourtant, il importe de distinguer deux types de modes de travail, la recherche interdisciplinaire *individuelle* et la recherche interdisciplinaire *collective*, car elles conduisent à des problématiques différentes.

L'interdisciplinarité *individuelle* est l'œuvre d'un chercheur qui va s'évader de sa discipline pour aller voir ce qui se fait dans d'autres disciplines. Cette excursion est susceptible de produire un apport scientifique si le chercheur décide finalement d'utiliser ce qu'il a trouvé dans le cadre de sa discipline. Avec le professeur Lucien Sfez, on peut caractériser deux mouvements successifs, « l'un centrifuge (on essaie de s'ouvrir à l'extérieur), l'autre centripète (on cherche à ramener vers une science particulière ce qui appartient à d'autres) »<sup>44</sup>. Pris individuellement, la recherche interdisciplinaire se présente donc comme la démarche du chercheur qui élargit les sources de ses recherches et, le cas échéant, emprunte des éléments à d'autres disciplines.

La recherche interdisciplinaire *collective* est la rencontre de chercheurs de disciplines différentes dans le cadre d'un colloque, un séminaire, un laboratoire, etc. Plusieurs chercheurs de la même discipline travaillant ensemble ne font évidemment pas une recherche interdisciplinaire collective. Il en est de même lorsque plusieurs chercheurs de la même discipline adoptent une démarche interdisciplinaire individuelle dans le cadre d'un travail commun. Pris collectivement, la recherche interdisciplinaire se présente donc sous l'angle d'un échange entre les chercheurs. Ce que les uns et les autres attendent des échanges interdisciplinaires varie<sup>45</sup>. Pour certains, il s'agit d'acquérir de nouvelles connaissances ou de s'ouvrir à des perspectives inédites au contact des autres disciplines. Pour d'autres, il s'agit plutôt d'apporter de nouveaux savoirs aux autres disciplines.

Quelques remarques peuvent être formulées au sujet de ce binôme, d'apparence élémentaire. D'abord, cette typologie ne se pose pas en concurrente de celles fondées sur le mode de connexion des savoirs mais davantage en qualité de complément. La question de leur interaction reste, dans une large mesure, à étudier.

Ensuite, cette typologie présente un avantage, celui de se baser sur le processus de la recherche davantage que sur le produit de celle-ci. Cette perspective permet de mettre de côté certains questionnements épistémologiques, telles que le point de savoir si un concept importé d'une discipline à une autre est le même concept ou bien si la validation de l'emprunt par le milieu d'origine est nécessaire. La réponse à ces deux questions étant tributaire, en grande partie, de la préconception de la science propre à chacun, leur neutralisation peut s'avérer bénéfique pour ne pas tomber dans une impasse.

Enfin, la dichotomie proposée vise à souligner les problématiques respectives auxquelles chaque type correspond, celle de l'emprunt pour la recherche individuelle et celle de l'échange pour la recherche collective. Si le problème de la communication entre les

---

<sup>44</sup> SFEZ Lucien, « Interdisciplinarité et communication », in *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 111, 2001/2, p. 341 et s., p. 342.

<sup>45</sup> SPERBER Dan, « *Why Rethink Interdisciplinarity ?* », in *Rethinking Interdisciplinarity*, [http://www.interdisciplines.org/medias/confs/archives/archive\\_3.pdf](http://www.interdisciplines.org/medias/confs/archives/archive_3.pdf), p. 3 et s., p. 4.

savoirs se pose dans les deux cas, la perspective paraît en partie différente. Dans l'interdisciplinarité collective, il existe une volonté mutuelle de communiquer et d'échanger alors que telle n'est pas forcément le cas dans l'interdisciplinarité individuelle. Qu'un juriste lise un ouvrage d'anthropologie pour en tirer un concept qu'il applique à son champ de recherche ne signifie pas que l'anthropologue a conçu son travail comme ouvert à l'interdisciplinarité.

## **B. Le critère tenant à la fonction de la recherche**

L'observation des objectifs et effets de l'interdisciplinarité invite à distinguer deux fonctions principales pour la recherche interdisciplinaire : une fonction *heuristique* d'une part et une fonction *épistémologique* d'autre part. La typologie ainsi esquissée appelle plusieurs observations, afin de saisir son apport à la compréhension du phénomène interdisciplinaire.

La fonction *heuristique* de la recherche interdisciplinaire est celle qui est tournée vers l'étude d'un champ qu'il s'agit d'examiner sous plusieurs perspectives. Elle renvoie donc à ses effets dans le développement de la connaissance sur un objet. Par exemple, tel serait le cas d'une recherche interdisciplinaire qui associe la science juridique, la sociologie, la psychologie et la science politique pour cerner le comportement d'un membre d'une juridiction constitutionnelle au cours du délibéré.

La fonction *épistémologique* de la recherche interdisciplinaire renvoie aux effets qu'elle engendre sur les outils de la connaissance. Cette fonction évoque l'idée selon laquelle la recherche interdisciplinaire est susceptible de s'inscrire dans une démarche méta-disciplinaire<sup>46</sup>. En effet, l'interdisciplinarité menée par le chercheur l'amène à opérer une réflexion sur sa discipline d'origine et au-delà. Au minimum, le contact avec d'autres disciplines conduit le chercheur à prendre conscience de la spécificité de sa discipline et à remettre en cause les préjugés qu'il pouvait avoir sur d'autres disciplines. Elle peut également l'amener à vouloir contribuer à la modification ou l'évolution des concepts et techniques de sa discipline, soit qu'il ait trouvé dans une autre discipline des éléments méthodologiques intéressants, soit que l'observation des outils d'une discipline lui ait fait prendre conscience de certaines faiblesses, présentes ou futures, menaçant également sa discipline. Enfin, de façon plus radicale, l'interdisciplinarité peut aboutir à la construction d'une nouvelle discipline ou, dans une moindre mesure, à l'ambition d'une telle construction.

Plusieurs observations peuvent être formulées au sujet de cette typologie binaire. D'abord, il importe de souligner que la fonction de la recherche ne se confond pas avec la connexion des savoirs. Celle-ci se focalise sur la façon dont ils sont agencés alors que celle-là s'intéresse à la finalité de leur utilisation.

Ensuite, les fonctions heuristiques et épistémologiques sont certes différentes mais elles ne s'opposent pas. Il est même possible pour une même activité interdisciplinaire de remplir, dans la pratique, ces deux fonctions. Cette circonstance ne semble pas de nature à discréditer la typologie proposée, étant entendu que c'est la méthodologie idéal-typique qui préside à son élaboration, de même que pour la précédente. En revanche, à la différence de la précédente typologie proposée, on remarque que c'est le produit et non le processus de la recherche interdisciplinaire qui est *in fine* l'objet de la classification. Ce changement de perspective rend donc aisée leur association dans l'établissement d'une typologie enrichie fondée sur deux critères. En tout état de cause, elle suggère leur complémentarité.

---

<sup>46</sup> CAILLÉ Alain, « Présentation », in *Revue du MAUSS*, n° 10 (« Guerre et paix entre les sciences. Disciplinarité, inter et transdisciplinarité »), 1997, p. 1 et s., p. 18.

Sur un autre sujet, et pour revenir à l'une des critiques formulées à l'encontre des typologies axées sur le mode de connexion des savoirs, on peut se demander si la distinction des fonctions n'est pas en mesure de renseigner sur la constitution de cercles co-disciplinaires, c'est-à-dire de zones au sein desquelles l'interdisciplinarité est plus facile à mettre en œuvre, en raison de points communs ou de la proximité entre les disciplines<sup>47</sup>. Certes, la dichotomie établie entre recherche interdisciplinaire *heuristique* et recherche interdisciplinaire *épistémologique* n'a pas pour objet ou ambition de répondre à l'abyssale question de la détermination des conditions de l'interdisciplinarité. Mais elle introduit une piste de réflexion. De prime abord, l'inventaire des disciplines entre lesquelles une recherche interdisciplinaire est susceptible de s'avérer fructueuse semble plus large lorsque celle-ci a une visée épistémologique que dans l'hypothèse où celle-ci a une visée heuristique. Dans ce dernier cas de figure, le recours à l'interdisciplinarité semble limité à un champ ou à un objet commun (par exemple, les partis politiques pour les sciences sociales, le cerveau pour les sciences de la vie). Dans le cas d'une recherche interdisciplinaire à fonction épistémologique, on peut penser que le cercle co-disciplinaire est plus large puisque toutes les disciplines, en dépit de leurs spécificités respectives, obéissent à certaines caractéristiques ou pratiques communes<sup>48</sup>. On prendra un exemple : celui de la confection des typologies. Ce n'est pas à proprement parler une activité scientifique mais elle est commune à toutes les disciplines qui se revendiquent comme telle<sup>49</sup>. La méthodologie de la typologisation est ainsi un champ particulièrement propice à l'interdisciplinarité, à la mise en commun d'idées et à la rencontre de chercheurs issus de domaines scientifiques divers et variés. Dès lors, pour répondre à l'une des interrogations posées par les organisateurs du colloque *Pratiques et usages de l'interdisciplinarité en droit*<sup>50</sup>, la théorie du droit, en tant que pourvoyeuse de nombreuses typologies à destination des juristes, n'est pas tant une boîte à outils où résideraient des moyens pour penser l'interdisciplinarité que l'un de ses chantiers privilégiés.

---

<sup>47</sup> V. *supra*.

<sup>48</sup> Par ex., un méta-concept emprunté à la zoologie peut être utilisé par un juriste dans une fonction épistémologique. À propos du concept d'homologie, v. CAPORAL Stéphane, « De la contribution des sciences religieuses au droit constitutionnel », in Association Française de Droit Constitutionnel, Congrès de Nancy, 16, 17 et 18 juin 2011, [www.droitconstitutionnel.org](http://www.droitconstitutionnel.org), 13 p., p. 3 et s.

<sup>49</sup> Sur cette question, v., notamment, COENEN-HUTHER Jacques, « Classifications, typologies et rapport aux valeurs », in *Revue européenne des sciences sociales*, n° 138, 2007, p. 27 et s.

<sup>50</sup> Journées d'études des Jeunes Chercheurs du Centre de Théorie et d'Analyse du droit de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 5 et 6 octobre 2011.